

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)



Informations et consignes du 6 avril 2020 en lien avec la COVID-19

Québec, 6 avril 2020 16 h – Voici les dernières informations et consignes en lien avec la COVID-19. Nous vous demandons de prendre connaissance de ces informations et de les partager aux personnes ne détenant pas de courriel dans les meilleurs délais.

Nouvelle procédure pour la récupération des masques N95

Afin d'éviter une pénurie de masques N95 dans notre établissement, une équipe de professionnels, incluant des microbiologistes-infectiologues, a validé un processus de retraitement de ces masques par l'URDM du CHU. Les validations effectuées hier étant concluantes, nous implantons cette démarche dès maintenant. Cette procédure permettra le retraitement jusqu'à deux fois du même masque N95. Le processus implique que le masque que vous avez utilisé vous soit retourné après le processus de retraitement. Consultez la [procédure pour la récupération des masques N95](#).

Directives concernant la manipulation des produits sanguins en zone tiède et chaude COVID-19

Vous trouverez en pièce jointe et [dans le site web COVID, section Informations médicales et cliniques](#) une note qui précise la conduite à tenir pour l'administration des produits sanguins dans une zone chaude ou tiède. Des précisions sont données notamment en lien avec le processus de double vérification indépendante et la conduite attendue avec les résiduels de produits sanguins.

Précision sur les trajectoires rouge, jaune, bleu incluant les ascenseurs

L'expérience de la fin de semaine nous a permis d'identifier des pistes d'amélioration liées au fonctionnement des ascenseurs qui sont dédiés pour les zones froides (bleu) et chaudes (rouge). L'équipe de la Direction des services techniques (DST) s'affaire à trouver des solutions qui vont permettre un meilleur fonctionnement.

Un questionnement a aussi été souligné concernant les trajectoires chaudes (rouge) et froides (bleu) qui ne permettent pas de se rendre dans toutes les unités et services. En fait, les trajectoires sélectionnées doivent être considérées comme des autoroutes que l'on doit utiliser à chaque fois que c'est possible. Or, il y aura des routes secondaires à utiliser dans certaines circonstances et ces routes ne sont pas nécessairement identifiées à une trajectoire spécifique. Nous vous demandons d'user de votre bon jugement pour utiliser le chemin le plus rapide et adéquat pour rejoindre l'autoroute qui est la trajectoire principale. L'important est de circuler et de ne pas stagner indument dans les corridors.

Nous vous rappelons que l'information complète et le guide en lien avec les zones ont été déposés sur le site COVID-19 dans la section [zones et trajectoires](#).

Masques de procédure (masque jaune) et protocole qui s'y rattache

Nous vous rappelons que le programme de prévention et contrôle des infections recommande depuis le 3 avril le port du masque de procédure en tout temps pour les travailleurs de la santé en contact avec les patients et leur environnement. Cette recommandation vise aussi les employés travaillant sur les unités de soin et secteurs où les patients reçoivent des soins. Pour les secteurs dotés de plexiglas, le masque de procédure n'est pas nécessaire.

Aux personnes concernées par cette directive, nous vous demandons de conserver votre masque pour toute la journée, sauf dans les circonstances suivantes :

- Après un contact à moins de 2 mètres d'un patient en isolement gouttelettes ou gouttelettes-contact ou gouttelettes –contact protection oculaire*
- Si le masque est visiblement souillé
- Si le masque est très humide

***Dans les zones chaudes (rouge) et tièdes (jaune), ainsi que dans les urgences, des modalités sont mises en place pour conserver le masque pour plus d'un patient.**

Si vous retirez votre masque dans d'autres circonstances, par exemple pour boire ou manger, vous pouvez le ranger dans un sac de type Ziploc et le réutiliser ensuite. Il n'est pas sécuritaire de le descendre sur votre menton ou dans votre cou. Vu la pénurie de masques, il est important d'optimiser le port de celui-ci. Pour la majorité du personnel clinique, un seul masque par jour sera nécessaire. Votre sécurité est primordiale, c'est pourquoi nous vous demandons de respecter les techniques recommandées pour le port du masque, notamment l'hygiène des mains avant de le mettre ou après avoir retiré votre masque.

Accès aux différents secteurs de l'hôpital

Tous les employés, peu importe le département ou secteur où ils travaillent peuvent circuler dans les aires communes, y compris les cafétérias. Toutes les personnes doivent s'assurer de pratiquer régulièrement l'hygiène des mains et de respecter la distance de deux mètres entre chaque personne.

Disponibilité du gel alcoolisé dans les secteurs administratifs

En lien avec les difficultés d'approvisionnement de plusieurs produits comme les gels alcoolisés, les distributeurs muraux de mousse alcoolisée ont été retirés des secteurs administratifs, afin de prioriser les secteurs cliniques. Pour les secteurs administratifs, il est possible de commander d'autres formats de gel alcoolisé de format 500 ml en utilisant le code GRM 322824.

Merci d'être là!



Consultez la page Web du CHU sur la COVID-19 régulièrement, vous y trouverez toutes les informations destinées aux intervenants du CHU (accessible aussi à partir de l'intranet).
[https://www.chudequebec.ca/coronavirus-\(covid-19\).aspx](https://www.chudequebec.ca/coronavirus-(covid-19).aspx)

Nous vous remercions de votre collaboration.

Votre comité exécutif